

RCS : EVREUX Code greffe : 2702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVREUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01691 Numéro SIREN : 409 789 104 Nom ou dénomination : A.E.M.I. ENERGIE ET PROCESS

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 8031

1

BILAN - ACTIF

PGE n° 2050 2020
06 DEC. 2021

Désignation de l'entreprise : **S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process** Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : **12**

Adresse de l'entreprise : **Chemin du Haut Marais** **27600 GAILLON** **DE COMMERCE D'EVREUX** Durée de l'exercice précédent : **12**

Número SIRET* : **4 0 9 7 8 9 1 0 4 0 0 0 2 6** Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 11 22 01 91		N-1 13 11 22 01 81		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA						
	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	5 273	AK	5 273			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	11 472	AS	11 472			
	Autres immobilisations corporelles	AT	81 832	AU	65 346	16 486	15 961	
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU						
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE				
Prêts		BF	2 007	BG	2 007		2 007	
Autres immobilisations financières*		BH	9 736	BI	9 736		9 704	
TOTAL (II)		BJ	110 321	BK	82 092	28 230	27 673	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	30 423	BM	30 423		34 919	
	En cours de production de biens	BN	1 737	BO	1 737		3 500	
	En cours de production de services	BP		BQ				
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
	Marchandises	BT		BU				
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	196 442	BY	4 900	191 542	230 778	
	Autres créances (3)	BZ	84 926	CA	84 926		77 896	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	286	CG	286		286	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	372	CI	372		365	
TOTAL (III)		CJ	314 186	CK	4 900	309 286	347 744	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	424 507	IA	86 992	337 516	375 417	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	1	(3) Part à plus d'un an :	CR	5 880
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :40.....500.....)	DA	40 500	40 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 050	4 050
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	40 382	40 382
	Report à nouveau	DH	(168 229)	(114 924)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	43 499	(53 306)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	(39 799)	(83 298)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	65 252	113 653
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	20 313	6 546
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	167 518	188 515
	Dettes fiscales et sociales	DY	118 890	118 898
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	5 342	31 102
	TOTAL (IV)	EC	377 314	458 715
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	337 516	375 417
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	353 314	402 715
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	9 033	25 212

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	428	
	Production vendue biens*	FD		FE		FF		
		services*	FG	715 699	FH		FI	685 240
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	715 699	FK		FL	685 668	
	Production stockée*					FM	(1 763)	
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	2 184	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	95	
	Autres produits (1) (11)					FQ	32	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	716 247
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	156 211	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	4 495	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	247 707	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 683	
	Salaires et traitements*					FY	196 873	
	Charges sociales (10)					FZ	61 513	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	2 955	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	57	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	672 496
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	43 751	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	189	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	189
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 863	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	2 863
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2 674)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	41 077	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cepid Group

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☐ *

										Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion									HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *									HB	5 000		
	Reprises sur provisions et transferts de charges									HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)									HD	5 000		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)									HE	2 578	873	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *									HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions									HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)									HH	2 578	873	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)										HI	2 422	(873)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)										HJ			
Impôts sur les bénéfices *										HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)										HL	721 436	672 529	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)										HM	677 937	725 835	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)										HN	43 499	(53 306)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme								HO			
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières							HY			
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)							IG			
	(3)	Dont {	- Crédit bail mobilier *							HP			
			- Crédit bail immobilier							HQ		2 463	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)								IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées								IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées								IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)								HX			
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)								RC			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)								RD			
	(9)	Dont transferts de charges								A1	95	1 440	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)							(dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)								A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)								A4			
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6		obligatoires		A9					
		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		A8		dont cotisations Madelin		A7					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)										Exercice N			
MAJORATIONS RETARD										Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
PRIX CESSION IMMO										2 578		5 000	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :										Exercice N			
										Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	5 273	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	I.9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	[Dont Composants]	M2	KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	11 472	KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *			KV	46 556	KW		KX		
		Matériel de transport *			KY	7 604	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	25 133	LC		LD	3 480	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	90 765	LO		LP	3 480	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
Autres titres immobilisés				IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières				IT	11 711	IU		IV	32		
TOTAL IV				LQ	11 711	LR		LS	32		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	107 750	OH		OJ	3 512	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	5 273	IX	5 273	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	11 472	ML	11 472	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN	46 556	MO	46 556	
		Matériel de transport	IV		MP	941	MQ	6 663	MR	6 663	
	corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	28 613	MU	28 613	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG	941	NH	93 304	NI	93 304		
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	11 744	2G	11 744	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	11 744	2H	11 744	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		ØK	941	ØL	110 321	ØM	110 321	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptesEn Euros.

CABINET Fabienne LETANG

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	5 273	PF		PG		PH	5 273
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	11 472	QA		QB		QC	11 472
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	30 595	QE	2 714	QF		QG	33 308
	Matériel de transport	QH	7 604	QI		QJ	941	QK	6 663
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	25 133	QM	242	QN		QO	25 375
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	74 804	QV	2 955	QW	941	QX	76 818
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		QN	80 077	OP	2 955	OQ	941	OR	82 092

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations amortissables		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst.gales,agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales,agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW				Total général non venant (NS + NT + NU)		NY				Total général non venant (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES*Montant net au début
de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice
aux amortissementsMontant net à la
fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à étaler

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Attestation de présentation des comptes En Euros.

CABINET Fabienne LETANG

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières(1)*	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X		
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	4 900	6V	6W	4 900	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	4 900	TY	TZ	UA	4 900
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 900	UB	UC	UD	4 900
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF				
	- financières	UG	UH				
	- exceptionnelles	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.							
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP	2 007	UR	0	US	2 007				
	Autres immobilisations financières	UT	9 736	UV	0	UW	9 736				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 880				5 880				
	Autres créances clients	UX	190 562		190 562						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée *)	UO									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 118		14 118					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC	46 008		46 008						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	24 800		24 800						
	Charges constatées d'avance	VS	372		372						
	TOTAUX		VT	293 483	VU	275 860	VV	17 623			
	RENOIS	(1) Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	9 252		9 252						
	à plus de 1 an à l'origine	VH	56 000		32 000		24 000				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	167 518		167 518						
Personnel et comptes rattachés		8C	30 152		30 152						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	20 523		20 523						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	67 547		67 547						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	668		668						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	20 313		20 313						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	5 342		5 342						
TOTAUX		VY	377 314	VZ	353 314		24 000				
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	32 000	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code Général des Impôts)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process		Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 9													
I. RÉINTEGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE		WA		43 499					
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprise à l'IS)		WG		WB							
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		RB		XE							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW		2 578					
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)		XZ									
	Amendes et pénalités			2 578													
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*									XY							
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									I7							
	Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7							
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées			Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12.8 % pour les entreprises à l'IR)				I8							
					- imposées au taux de 0 %				ZN								
			Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN								
					- Plus-values soumises au régime des fusions				WO								
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé			DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW						
					Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (Art.209C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8						
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage																	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage																	
												TOTAL I		WR		46 077	
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE													
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *																	
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc. (cf. tableau 2058-B, cadre III)																	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12.8 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV							
				- imposées aux taux de 0 % (8% pour les exercices ouverts avant le 01 01 2007)						WH							
				- imposées aux taux de 19 %						WP							
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW							
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									I6							
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									WZ							
	Régime des sociétés mères et des filiales *			(Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participations		2A				XA							
	Produit net des actions et parts d'intérêts :									ZX							
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)																
Mesures d'incitation sur le bénéfice et exonérations	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.																
	Majoration d'amortissement *																
	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)			K9		Entreprises nouvelles 44 sexies		L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5					
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)			L6		Sociétés d'investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et octies A)			OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodécies)		IF		Z. franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC					
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)			PP		Zone de développement prioritaire (art. 44 Séptdecies)		PB		Z. de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC					
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)																
	Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (EXT 2)			Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Créance dérogée par le report en arrière du déficit		ZI							
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage																
	III. RÉSULTAT FISCAL												TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables			bénéfice (I moins II)		XI		46 077										
			déficit (II moins I)														
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL												
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*											XL 46 077						
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		0				XO						

Désignation de l'entreprise : <u>S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process</u>		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	208 099	
Déficits imputés (total des lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	46 077	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	162 022	
Déficits de l'exercice (Tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	162 022	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 1 ^{er} du CGI. dotations de l'exercice	ZT	21 644	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis A1. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process														Néant ☐ *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			OC	(114 924)			AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		{ - Réserves légales - Autres réserves		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			OD	(53 306)				Dividendes			ZD					
	Prélèvements sur les réserves			OE					Autres répartitions			ZE					
									Report à nouveau			ZF					
	TOTAL I			OF	(168 229)				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II			ZG	(168 229)				
														ZH	(168 229)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7	94 869				YQ	4 466		4 466					
	- Engagements de crédit-bail immobilier								YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus								YS								
DETAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance								YT	139 610		129 616					
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8					XQ	21 334		22 955					
	- Personnel extérieur à l'entreprise								YU	16 071		61 046					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)								SS	32 913		33 431					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages								YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES					ST	37 779		45 382					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	247 707		292 430					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE								YW	1 587		1 588					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			ZS					YZ	1 096		2 181					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052								YX	2 683		3 769					
TVA	- Montant de la T.V.A. collectée (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)								YY	131 298		136 934					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations								YZ	89 700		95 805					
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2019)*								OB	168 627							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *								OS								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *								ZK		%		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé *			XP					- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au C.G.I.)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								RG								
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH									
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA				Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL				
								Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD				Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO				
							Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF					
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ										

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1	LIXXBAIL - RACHAT	941	941		
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 12.8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1	5 000	5 000	5 000				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑧)			5 000				
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne ⑩)								
CADRE C : autres plus-value taxable à 19 % ⑪)								
			(A)	(B)	(C)			
					(ventilation par taux)			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR) sur 10 ans sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI) TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% ① ou 12,8 % ② .

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N-1			
N-2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3		
N-4			
N-5			
N-6			
N-7			
N-8			
N-9			
N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2+3+4-5-6
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % ou à 16,5 % (1)		
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦
Moins-values nettes N						
N-1						
N-2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-3					
N-4						
N-5						
N-6						
N-7						
N-8						
N-9						
N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process				Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01/01/2019		et clos le : 31/12/2019		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				YP	5
dont apprentis			YF		
dont handicapés			YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	715 699
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OL	5 000
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				OT	
TOTAL 1				OX	720 699
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OH	32
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues				OF	2 184
Variation positive des stocks				OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				OI	95
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
TOTAL 2				OM	2 311
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				ON	156 211
Variation négative des stocks				OQ	6 258
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	227 643
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	57
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				OY	
TOTAL 3				OJ	390 169
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)				OG	332 841
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).				SA	332 841
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	x		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	720 699	Effectifs au sens de la CVAE *	EY 5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence		GY	01/01/2019	GZ	31/12/2019
Date de cessation				HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9 N° SIRET 4 0 9 7 8 9 1 0 4 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE S.A.S. A.E.M.I. Energies et Process

ADRESSE (voie) Chemin du Haut Marais BP. 88

CODE POSTAL 27600 VILLE GAILLON

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 500
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination EURL ENERGIZE

N° SIREN (si société établie en France) 504398678 % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 1 500

Adresse : N° Voie CHEMIN DU HAUT MARAIS

Code postal 27600 Commune GAILLON Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
CHARGES CONSTATEES D AVANCE			371.94
31/12/2019 BI CCA GRENKE LOC° 1T2020	105.00		
31/12/2019 BI CCA INITIAL BTB 1T2020	266.94		
COMPTES DE PASSIF			
PRODUITS CONSTATES D AVANCE			5 342.00
31/12/2019 BI PRODUITS CONSTATES D AVANCE		5 342.00	
INTERETS COURUS / EMPRUNTS			150.87
31/12/2019 BI Total I.C. au 31/12/2019		150.87	
AGIOS COURUS			67.79
31/12/2019 BI ARRETE SG 12/2019		67.79	
FOURNISSEURS F.N.P.			10 020.00
31/12/2019 BI FNP EDF		420.00	
31/12/2019 BI FNP HONORAIRES BILAN 2019		8 400.00	
31/12/2019 BI FNP DARTOIS JURIDIQUE 2019		1 200.00	
PROV° CONGES A PAYER			15 839.06
31/12/2019 BI Provisions pour congés payés		15 839.06	
PROV° CHARGES / CONGES A PAYER			5 717.55
31/12/2019 BI Provisions pour congés payés		5 717.55	
ORGANISMES SOCIAUX C.A.P.			1 507.44
31/12/2019 BI OPO2I - FPC / MS 2019		1 507.44	
TAXES SUR CONGES A PAYER			87.00
31/12/2019 BI Provisions pour congés payés		87.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
PENALITES AMENDES			2 578.00
14/05/2019 OD URSSAF MAJ° 3-4T2016	2 011.00		
19/12/2019 OD SIE LOUVIERS PENALITES TVA 08	366.00		
20/12/2019 OD SIE LOUVIERS PENALITES 06-201	201.00		
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
PRIX VENTE IMMOS CORP.CEDEES			5 000.00
31/10/2019 70 19522 ROT CHRYSTELLE SCENIC		5 000.00	

AEMI ENERGIE ET PROCESS
S.A.S. au capital de 40.500 Euros
Siège social : Chemin du Haut Marais
27600 GAILLON
409 789 104 RCS EVREUX

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons de procéder à l'affectation de résultat suivante :

TROISIÈME DECISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 43.499,27 Euros à l'amortissement partiel du poste report à nouveau débiteur qui se trouve ainsi ramené de <221.535,32> Euros à <178.036,05> Euros.

L'Associé Unique reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

ADOPTION

Cette affectation a été adoptée dans son intégralité par l'associé unique le 30 septembre 2020.

Aemi
Energie & process
Chemin du Haut Marais
27600 GAILLON
Siret 409 789 104 00026
Code APE 3320C
TVA FR 91 409 789 104

